

## - AVANTAGES -

- Continuité du service 365 jours par an avec les mêmes prestations 24h/24
- Fréquence d'interventions souple honorant les urgences et les demandes
- Possibilité d'interventions ponctuelles
- Réponses rapides et adaptées aux urgences de nuit avec permanence téléphonique
- Ecoute privilégiée des utilisateurs associés au fonctionnement du service
- Lien social relationnel et dialogue personnalisé pour le mieux vivre
- Prestations de qualité adaptées aux nécessités de tous et de chacun
- Compléments de formation assurés en fonction des nécessités par des formateurs agréés
- Travail en réseau avec les professionnels intervenants chez les usagers
- Appui d'un réseau interdépartemental d'AVS, permettant déplacement ou séjours de vacances
- Respect d'un esprit de disponibilité et de solidarité conviviale.

### *Droit aux exonérations fiscales habituelles des services d'aide à domicile*

**« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »**

(Article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)

**« Les personnes handicapées doivent pouvoir maîtriser leur propre vie à domicile comme ailleurs et exercer la pleine responsabilité de leur existence dans tous les domaines. »**

*René Robert*



**A HAUTEUR D'HOMME**  
Espace Inter Handicap  
Européen

Collectif associatif créé et présidé  
par **Bernard FRAUTSCHI**

#### Contact :

**Béatrice BOUCHER**

Responsable **LibrEnvol**

Service Aide Humaine

Tél: 06.08.72.28.88

Courriel: [beatriceboucher@free.fr](mailto:beatriceboucher@free.fr)

#### **LibrEnvol**

Agrément qualité délivré par la Préfecture et la  
direction départemental du travail de la Gironde  
Le 01.09.04

Avec l'avis favorable et l'autorisation accordée  
du Conseil général et de la DSG de la Gironde

## A HAUTEUR D'HOMME

D62 " Lavalance", 110 rue Pasteur  
33200 BORDEAUX - CAUDERAN

Tél. : 05 56 42 26 35

Tél/Fax. : 05 56 08 88 71

Site : [www.ahauteurdhomme.com](http://www.ahauteurdhomme.com)

Courriel : [ahauteurdhomme@wanadoo.fr](mailto:ahauteurdhomme@wanadoo.fr)

Association Loi de 1901  
Préfecture de la Gironde 29/10/2001  
Journal Officiel du 8 / 12 / 2001  
SIRET 441 772 449 00019  
Code APE 853 K



**A HAUTEUR D'HOMME**  
Espace Inter Handicap  
Européen

**SERVICE MANDATAIRE  
INTERHANDICAP  
D'AIDE HUMAINE  
A DOMICILE**

# **LibrEnvol**



« Vous êtes libre d'être vous-même, vraiment vous-même, ici  
et tout de suite et rien ne peut vous arrêter »  
*Richard BACH dans Jonathan Livingston- Le Goëland*

Avec les labels de :



L'Année européenne des personnes handicapées



**FRATERNITÉ**

**- POURQUOI ? -**

Comme tout un chacun, les personnes handicapées doivent bénéficier d'une égalité dans leur qualité de vie et dans l'expression de leur véritable liberté individuelle.

Le caractère original de LibrEnvol implique comme principe fondamental que la personne handicapée soit au centre de nos préoccupations en faisant l'objet de toute notre attention.

Dans une société souvent par trop matérialiste et où les vraies valeurs ont tendance à disparaître derrière de réalités mercantiles et impersonnelles, il est fondamental de constituer un véritable lien social avec les personnes en situation de handicap et d'isolement.

Il importe en effet que l'on soit à l'écoute de chaque aspect de la vie quotidienne de celles-ci, en sachant être constamment disponible pour répondre au mieux à tous ses besoins.

Nous proposons avec *LibrEnvol* de prendre en charge d'une manière personnalisée et le plus globalement possible la personne en situation de handicap avec un accompagnement diversifié pour tous les actes indispensables de la vie quotidienne par des interventions professionnelles qualifiées.

Les interventions sur les lieux de travail pour l'aide au repas, aux toilettes ou au rangement de dossiers peuvent aussi permettre à la personne handicapée d'avoir un emploi au même titre que quiconque.

Conformément aux demandes rassemblées lors de nos études de besoins, ce service mandataire interviendra tous les jours y compris les dimanches et jours fériés, ainsi que pour les demandes de nuit complètes ou partielles

**« Le handicap ne prend pas de vacances et ne part pas en week-end »**

*Docteur Marc Maury*

**- FONCTIONNEMENT -**

L'organisation et la responsabilité du service sont assurées par une professionnelle expérimentée qui se charge de l'évaluation des besoins à domicile, des recrutements des intervenants en accord avec l'association et en liaison avec les usagers, de l'encadrement du personnel, de la mise en place des intervenants, de leur suivi régulier à domicile avec écoute régulière des utilisateurs.

Si besoin est, une infirmière IDE apportera sa compétence et sa disponibilité pour certaines évaluations de besoins à domicile et, en cas de nécessité, des médecins et spécialistes paramédicaux seront aussi associés, dans un souci de respect, de qualité et de sécurité des interventions.

Une secrétaire comptable assurera la gestion administrative et financière du service ainsi que la liaison complémentaire avec l'ensemble des utilisateurs. Pour des raisons de fiabilité dans le respect de l'agrément qualité, les intervenants à domicile seront :

- Auxiliaires de vie diplômées ou qualifiées
- Titulaires du brevet d'Etat professionnel des carrières sanitaires et sociales
- Titulaires du D.E.A.V.S<sup>1</sup>
- Etudiants disponibles sensibilisés avec formation adaptée à chaque situation
- Volontaires formés au sein du service et/ou avec le concours d'organismes agréés
- Personnels du Collectif Inter Associatif « A Hauteur d'Homme »

<sup>1</sup> D.E.A.V.S : Diplôme d'Etat d'Auxiliaires de Vie Sociale

**- MODALITES DE SERVICES -**

Le service d'Aide Humaine et ses intervenants à domicile s'engagent à aider efficacement les utilisateurs dans leur vie quotidienne **et non à se substituer à eux**. Ils participeront ainsi dans toute la mesure du possible à améliorer leur autonomie.

Toutefois, chacun a des droits et des responsabilités. C'est pourquoi un contrat établi entre chaque utilisateur et son intervenant stipulera des engagements réciproques.

**ROLE DES INTERVENANTS A DOMICILE**

Les auxiliaires de vie sociale et autres assistants de vie apportent à la personne handicapée l'aide nécessaire pour ses besoins essentiels. Ils permettent l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne.

**Leurs interventions :**

- **Les actes vitaux :** lever, aide à la toilette, pose d'appareillage, prévention des escarres, habillage, accompagnement aux toilettes, aide à la mobilité, prise des repas, coucher, aide à la prise des médicaments.

Ces actes se font avec utilisation maximale des aides techniques disponibles.

- **Les actes de la vie sociale :** courses, confection des repas et vaisselle, ménage, vitres, lavage, repassage, rangement du linge, aide à la comptabilité et à la correspondance, petit bricolage et jardinage.
- **Les accompagnements :** aide à la promenade, aux démarches, aux loisirs, accompagnement de l'utilisateur dans son propre véhicule, conduit par lui-même ou par l'intervenant, transport de l'utilisateur dans le véhicule de l'intervenant avec clause d'assurance appropriée.

**Sont inclus aussi :** Accompagnements divers, week-ends, vacances, voyages, autres déplacements.

L'aide apportée à la personne est uniquement réservée au service de celle-ci et non aux autres membres de la famille qui pourraient séjourner avec elle ou autres invités occasionnels. ✚